L'ABEILLE.

[illegible] MAGNE & Co. [illegible] RUE DE CHARTRES

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

[illegible] une année d'avance $12

[illegible] de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

[illegible]

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.

Navire Kentucky, capitaine Rogers
[illegible] Freeman
[illegible] Wise
[illegible] Howes
Barque Bashaw [illegible] Burwell
[illegible] Lindsay
[illegible] Hawlet

Tous les navires de cette ligne sont de première classe [illegible] solicitent respectueusement le patronage du public.
Pour fret ou passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune. 12 nov

AVANT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire venir [illegible]
ALEXANDER GOW, Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville [illegible]

POUR NEW YORK—Lundi 3—Le brick FRANKLIN, capt Burgess, partira [illegible] FOSDICK & BROTH. 66, Camp.

POUR NEW YORK—La barque Prince, capt Houghton, partira sous peu. [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire [illegible] capt N. D. Darley, partira sous peu. [illegible] J. W. STANTON & Co. Encoignure Lafayette et Magasins.

POUR NEW YORK—Le navire [illegible] capt. Peck, partira sous peu. [illegible] HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—La goëlette REINDEER, capt. Higgins, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—Le brick MONTICELLO capt [illegible] S. & J. P. WHITNEY.

POUR BOSTON—La barque [illegible] HARROD DARLING & Co 49 Commune

POUR BOSTON—En chargement à Lafayette, la barque [illegible] HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

POUR BOSTON—Le brick TIMOTHY PICKERING, capt [illegible] HARROD, DARLING & Co.

POUR BOSTON—Le brick CERVANTES capt [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

POUR PHILADELPHIE—Le navire CHESTER, capt Vandyke, partira sous peu. [illegible] J. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR PHILADELPHIE—La barque RENOWN, capt M. Watson, partira sous peu. [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire POTOMAC, capitaine Berry, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire CHESTER, capt Van Dyke, partira sous peu. [illegible] J. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR PHILADELPHIE—La barque ROBERT MORRIS, capt [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR PHILADELPHIE—Le brick J. PATERSON, capt [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 87, Camp.

POUR PHILADELPHIE—La goëlette [illegible] GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—La barque HARRIET, capt. Harris, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira sous peu. [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR NEWPORT & PROVIDENCE (R. I.)—Le [illegible] ECHO, capitaine [illegible] BAILEY & BAXTER 47 Commune.

POUR HARTFORD (Conn.)—Le brick ALFRED, capitaine Mason, partira sous peu. [illegible] HARROD & DARLING, 49, Commune.

POUR RICHMOND, City Point et Norfolk—La goëlette JOSEPHINE, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47, Commune.

POUR CHARLESTON OU SAVANNAH—[illegible] HARROD, DARLING & Co 49, Commune.

POUR CITY POINT et Richmond (Virginie)—La barque CLAREMONT, [illegible] BAILEY & BAXTER, 47 Commune.

POUR FRET OU CHARTE—La barque américaine de première classe FONS, capitaine Graham, s'adresser au capitaine à bord.

A VENDRE—La goëlette GRECIAN, de 90 tonneaux [illegible] HULLIN & WOODRUFF 60, Camp

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS A CARROLLTON. 7 Février 1843.
[illegible] JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DE LA NOUVELLE ORLEANS A CARROLLTON. 7 Février 1843.
[illegible] la Banque de Carrollton [illegible]
JOHN NICHOLSON, caissier.

LA société existant [illegible] de Cantin, Daran & [illegible]
E. CANTIN,
ATE. DARAN,
ATE. TACHON,
LEON QUEYROUZE.
Nouvelle Orléans, le 1er Avril 1843.

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

D'Entre les maladies auxquelles nous sommes sujets, [illegible]

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON, No. 113, rue la Douane.
Le cabinet est ouvert [illegible] heures du matin à 9 heures du soir. 14 déc—1 an.

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL—Le navire LYONS, capit. Ryan, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 4 av

POUR LIVERPOOL—Le navire SHARON, capit. Ferrington, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALEXANDRIA, capitaine Fame, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque NEREID capt Grant, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à L H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire NONANTUM capitaine King, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire SOLDANA, capitaine Shaw, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire RUSSELL GLOVER, capt Howes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à L H GALE, 93, Commune. 31 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais GEORGIANA, capt. Toole, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 31 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire SWANTON cap. Davenport, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune. 31 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire MARYLAND, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 31 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire TAMENEND, capitaine Lovett, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire COLUMBIANA, capitaine G. Barker, partira sous peu. Pour fret de 250 balles pour compléter son chargement, ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 30 m

POUR LIVERPOOL—Le navire ELIZABETH BRUCE capitaine Pollard, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 30 m

POUR LIVERPOOL—Le navire CHEVALIER, capitaine Woolbury, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 29 m

POUR LIVERPOOL—Le navire ELLEN PREEBLE, capt. Hinckley, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire BOMBAY, capt. Gay, a besoin de 200 balles de coton et partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 24 ms

POUR LIVERPOOL—Le navire ST. LAWRENCE, capt. Chase, ayant presque tout son chargement engagé, n'a besoin que de 200 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 24 ms

POUR LIVERPOOL—Le navire SOBIESKI, capt Gay, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY. 22 mars

POUR LIVERPOOL—La barque BEAVER, capt Edmonds, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. GREEN & BROTH, 82, Gravier. 18 mars

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier, AGENORIA, capt Audras, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY. 22 mars

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière ADELINE & ELIZA, capt. Hopkins, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune. 24 mars

POUR HAMBOURG—La barque GALILEO capitaine Lombard, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co. 73, Camp. 25 mars

POUR BREME—Le navire brémois SCHILLER capt Johnsen, partira sous peu. Pour balance du fret s'adresser à SCHMIDT & Co 88 Bienville

POUR ANVERS—Le navire LUCY, capt. Little, partira immédiatement, pour passage seulement, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY. 22 mars

POUR ROTTERDAM—La barque TOULON, capt Reed, partira sous peu. Pour fret de 80 balles sur le pont ou passage, s'adresser à bord ou à L H GALE, 93, Commune. 11 mars

POUR HAMBOURG—La barque fine voilière NORGE, capitaine Brown, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 31 mars

POUR TRIESTE—Le navire DALMATIA, capitaine Hewes, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE, 93, Commune

POUR GLASGOW—La barque HEBRON, capitaine Hood, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 1 mars

POUR ANVERS—Le navire NASHVILLE, capitaine Pemberton, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à BOUTIN, GALLY & co, rue Toulouse, ou à LEVI H GALE, 93 Commune. 30 m

POUR LAGUNA & CAMPECHE—La goëlette fine voilière WM. PENN, capt. Gouraud, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la place d'Armes, ou à J. LAROSE, 71, Vieille Levée. 8 mars

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE. La barque fine voilière et solidement construite, ROBERT MORRIS, enregistrée seulement pour 311 tonneaux, mais pouvant porter une plus forte cargaison, en bon ordre et prête à charger pour n'importe quel port. S'adresser à F. DE LIZARDI & co. 52 Bienville. 27 fev

CABOTAGE.

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables, le splendide steamboat MISSOURI, faisant actuellement le voyage régulier comme paquebot entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. S'adresser à WILLIAM FOULKE, ou à CHARLES DOANE & Co, 60, Poydras. 26 déc

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier, deux fois la semaine—Tous les mardis et vendredis—Le paquebot neuf, à basse pression, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour le voyage du lac, possédant de beaux aménagements, partira du bout du rail road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi, et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à J & R. GEDDES, agens, 51, rue Commerce

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE. Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis ou à JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée. 6 déc

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars partiront comme suit, jusqu'à nouvel avis, à dater de Lundi 6 mars 1843.

De la Nlle Orléans.		De Carrollton.	
Char à cheval à	6 h. A. M.	Char à cheval à	5 h. A. M.
Locomotive,	9 "	Locomotive,	8 "
"	11 "	"	10 "
"	1 P. M.	"	12 "
"	3 1/2 "	"	2 P. M.
"	5 "	"	4 "
"	7 1/2 "	"	6 1/2 "

Pendant le temps que les Théatres seront ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 9 heures P. M. et de la Nouvelle-Orléans à 11 heures P. M. Quand les Théatres ne seront plus ouverts, le char partira de la Nouvelle-Orléans à 9 heures P. M.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

JOHN HAMPSON, Ing. comp. rail road N.O. et [illegible] 11 mars

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES. LES fabricants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux cirés assortis en grandeur, veaux vernis, do. en couleurs pour chaussure de Dames, maroquin assorti en couleurs et grandeurs, peau de moutons, rouge, bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, do. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de cochons pour sellier, et un assortiment de cordonnerie, [illegible] pour l'usage des cordonniers, &c. &c.
[illegible] 63, rue Conti, entre Chartres et Royale. 30 nov

MOUSSELINES SUISSES—Reçu et à vendre par le soussigné, les marchandises suivantes:
Mousselines brodées en couleur et rayées do.
Do do en blanc,
Do do en plumetis,
Do Jamassées, brodées et à carreaux, en blanc, pour rideaux, mousselines unies, blanches et rayées, différentes qualités et largeurs, rideaux faits, richement brodés en blanc.
Mousselines rayées et quadrillées en blanc pour rideaux et moustiquaires,
Ginghams, jaconats façon batiste.
Un grand assortiment de mouchoirs et imprimés sur mousselines, convenables pour les acheteurs de l'intérieur.
F. PERRET, 59, Toulouse. 31 janv

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures et à des prix réduits,
30 demi pipes eau de vie, 4e. preuve,
6 tierçons eau de vie de Champagne,
60 caisses absynthe,
60 do Kirsh,
350 paniers anisette,
20 caisses liqueurs,
40 do muscat de Frontignan,
250 boîtes sardines à l'huile,
840 caisses vin Lafitte, Gruau Larose, St Julien, bouchées en verre,
60 do vin de Barsac,
30 do Marasquino,
15 do eau de vie Dantzick,
200 douzaines chemises Rouen et Mulhouse,
20 barils pois cassés, lentilles, &c
6 barriques vieux vin Lafitte,
14 do vin rouge ordinaire,
3 pipes Madère,
20 barils vin blanc Graves,
20 paniers Champagne 1ère. qualité,
4 caisses Chambertin.
C. DUFOUR, 11, rue Con[ti] 12 jan

AVIS AUX HABITANTS, FERMIERS &c.

MOULIN portatif, patenté, par le moyen duquel un homme peut moudre et cribler un boisseau de blé par heure par une seule opération.

Les moulins ci-dessus sont faits pour moudre le blé, le maïs, le café, le riz et presque toutes les substances sèches. On peut faire plus d'ouvrage avec moins de peine en employant ce moulin qu'avec tout autre mis en usage en ce pays ou en Europe.

Les noix du moulin sont faits soit en métal soit en pierres et sont de forces différentes. On peut les adapter à des machines de la moindre force, à la vapeur ou autre, à des moulins à eau, ou à des mouvements produits par des chevaux ou bœufs, et conséquemment ils conviennent à des habitants pères de familles, maisons publiques, émigrants &c.

Les planteurs, fermiers et autres, peuvent se procurer des moulins pour nettoyer trois boisseaux de pois, moudre trois boisseaux d'orge, écraser un boisseau d'avoine par heure. Aussi: des moulins de la force d'un cheval, capable de tamiser 12 à 15 boisseaux de blé, moudre trois boisseaux d'orge ou quatre boisseaux d'avoine par heure. On peut adapter ces moulins à toute espèce de machine, et par leur simplicité on ne peut craindre qu'ils se dérangent.
ALEX. GOW, 20 Bienville.
On peut voir ces moulins à l'Arcade de Bank. 27 f

GLACE—500 tonneaux, cargaison du brick Clinton, attendu [illegible] Grand Golfe, Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires. Pour les conditions s'adresser à S & J P WHITNEY & Co. 73 Camp. 29 mars

BOTTES, souliers et brodequins, actuellement en débarquement de la barque New-World, et au Magasin, formant un assortiment pour hommes, femmes et enfants, à vendre à des conditions favorables par FROST & Co, 10, Magasins. 11 mars

MADAME CLARET, ACCOUCHEUSE.

REÇUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme. Gicquel, dans le logement que celle ci occupait à la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Frémaux et Giquel, et recommandée par le docteur Guesnard. 13 juin

HUILE de baleine blanchie et non blanchie, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 4 av

CLOUS de fer de Suède—Dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 4 av

CAFE de la Havane—100 sacs, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

CAMBUSES—2 cambuses pour navire, à vendre par FOSDICK & BRO, 66, Camp. 4 av

BARRIQUES à Eau—24 cerclées en fer, à vendre en magasin par FOSDICK & BRO, 66 Camp. 4 av

BALAIS—120 douzaines à vendre en magasin par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 4 av

TABAC manufacturé—150 caisses diverses descriptions, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

PACANES—50 barils en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 4 av

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu en débarquement du navire St. Louis, convenables pour marchands et courtiers, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 4 av

BOTTES et brodequins—150 caisses formant un assortiment général, reçu directement en consignations de manufactures, à vendre à bas prix par ISAAC BRIDGE. 76 Magasins. 4 av

RIZ—Quelques tierçons à vendre à très bon marché, en magasin, pour clore une consignation, par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 4 av

BEURRE de Goshen—20 fréquins en débarquement du Saratoga, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 4 av

TOILE d'emballage, manufacture de SteamLowe, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 4 av

BACON—Jambons—article supérieur, à vendre par SCHUTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras,

WHISKEY—4 barils de Bourbon, 6 ans, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 4 av

HUILE—50 barils raffinée et 15 de d'hiver, à vendre en débarquement par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 4 av

RAISINS—110 caisses M. R. Chreisler, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

FROMAGES—100 caisses de Goshen, en débarquement du navire Panthea, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

BEURRE—20 fréquins de Goshen, en débarquement du navire Saratoga, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE et Genièvre—25 barils eau-de-vie 4me preuve, 50 barils genièvre marque double ancre, en débarquement des navires Saratoga et Gaston, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

BŒUF—10 barils preuve de New York, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

ETOFFES pour mousquetaire—Un assortiment blanches et écrues dernièrement reçues et à vendre par Wm. FREHN, 66 Douane. 1 av

GINGA blanc de fil, cotonnades et linge de table français à vendre par Wm FREHN, 66 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—210 caisses actuellement en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New World et du brick Robert Walsh, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour du comptant, par A. F. DUNBAR & Co. 16, Douane. 6 ms

CHAPEAUX! Chapeaux! Chapeaux!—Un assortiment général de différentes descriptions, dernièrement reçus et à vendre par A. F. DUNBAR & Co, 16, Douane

1000 CUIRS lourds mexicains, en débarquement de la barque Watchman, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 86, Bienville

POIVRE de Cayenne—20 caisses 6 douzaines, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 mars

CHAINES, traits en fer pour charrettes et pièces de bois, à vendre par WM. A. RYAN, 46, Magasins

MOULINS à maïs, en acier—A vendre par W. FREHN, 16, Chartres

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres

BOIS de Teinture—Environ 40 boucauts, à vendre à bon marché, en lots au gré des acheteurs, s'adresser à A. BAUDOIN 21 Royale. 25 fev

COTON de Appleton—46 balles A. C. à vendre par F. DE LIZARDI & Co. 55, rue Bienville

CAFE de la Havane, à vendre par A. DURAND, Conti, No. 7. 25 fev

150,000 Cigares de toute description, à vendre par A DURAND, Conti, No. 7

VIN blanc en baril, à vendre par A DURAND, Conti, No. 7

1,500 Dames-jeannes à vendre par A DURAND, Conti, No. 7

CARABINES & PISTOLETS—en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 46 Chartres

CRINS à platrer en boucauts, tierçons et barils, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 14 mars

CUIRS à Platrer—40 barriques, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 7 fev

CAFE—200 sacs prime en débarquement du brick Eliza de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 1 mars

CHAUX DE THOMASTON—300 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement, à vendre par G BEDFORD, 47, Commune

CIMENT Hydraulique, Plâtre de Paris, Briques à feu—Un assortiment complet de première qualité constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par G. BEDFORD, 47, Commune

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 3 mars

THE—750 caisses différentes descriptions, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 mars

CORDAGES—1000 rouleaux de Manille, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

CAFE de la Havane, à vendre en magasin par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

FERBLANC—Marque Pontypool, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 mars

CIGARES—65,000 Regalias marques Vénus, Iris et Riondo, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille-Levée. 13 mars

MARCHANDISES pour le marché mexicain—12 caisses drill écru, 27 pouces, 10 balles do, 27. Aussi, une forte partie de soieries consistant en foulards, tabliers, écharpes, et soie de différentes couleurs, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins. 10 mars

LES soussignés ont reçu par le navire Sea-Lion: Gobelets en cristal, moulés et taillés, à côtes plates, très épais de fond, fabriqués pour l'usage des cafés, à vendre par CASTAING & LOMBARD, 53, Conti. 2 mars

POMMES Sèches—7 barils pommes sèches, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 mars

EXTRAIT d'Absynthe Suisse et Kirsh de toute première qualité, en magasin et à vendre par FRANK PERRET, 59 Toulouse. 16 jan

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqué, ainsi qu'un lot de vin de Bourgogne (Chambertin) de qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre à des prix modérés, par CH. DUFOUR, 11 Conti. 27 janv

HUILE de baleine—30 barils à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

GENIEVRE de Hollande—12 pipes à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 13 mars

BEURRE de Goshen—50 barillets en débarquement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 13 mars

SUIF—20 barils Suif, à vendre par BATAILLE & BIGEY, 96, Chartres. 1 fev

SALDERATUS—20 barriques à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 24 mars

BEURRE de Goshen—20 barillets supérieur, en débarquement du navire Panthea, à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane. 18 mars

SACS de Pâtre—30,000, 2 et 3 boisseaux à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane. 18 mars

CLOUS—1,000 barillets, Boston et fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par TUFTS & HOBARD, 20, Douane. 18 mars

SAVON, huile et blanc de baleine—1,000 caisses savon de Boston No. 1, 5 barriques huile blanche d'hiver, 50 caisses blanc de baleine, 1,000 caisses chandelles de suif, 1,000 do de composition, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 18 mars

ARDOISES de Bangor—5000 Ardoises 24 sur 12; 5000 dito 22 sur 12; 6000 dito 20 sur 10; 10000 dito 18 sur 10; 15000 dito 16 sur 10; et 10000 16 sur 8, en débarquement du navire Swanton, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp. 24 ms

TOLE—6 caisses de 10, 11 et 12 livres la feuille, en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp. 24 ms

MARCHANDISES du pays—100 balles 4/4 écrues, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82, Gravier. 31 mars

CIRAGE—300 grosses supérieur, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 29 ms

CAFE MOULU—50 boîtes à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 27 mars

VIN de Bucellas à vendre en magasin par W. FREHN, 66, Douane. 22 m

AMANDES douces écossées, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82 Gravier. 31 m

BLANC de baleine des meilleures marques New-Bedford, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 14 mars

CAFE de la Havane en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras. 14 mars

PACANNES—100 sacs du Texas, à vendre par FROST & Co, 10 rue des Magasins. 14 mars

MAQUEREAUX—Nos. 1 et 2 en barils, demi barils et quarts, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 rue des Magasins. 14 mars

GROCERIES, MARCHANDISES SECHES, BRODEQUINS, &c.

LE soussigné a en magasin, à vendre:
4 barriques Huile de baleine épurée d'hiver,
2 pipes Genièvre de Schiedam,
4 demi-pipes Eau de Vie de Champagne,
30 barils vieille Eau de Vie de pêche,
50 barils et demi-barils vieux Whiskey Monongahela, Bourbon. Riz, &c. &c.
20 caisses Tabac Cavendish, différentes marques et qualités,
26 barillets Tabac de Kentucky,
25 caisses Chandelles moulées de suif,
10 caisses Chocolat doux d'Espagne,
50 balles Toile à draps, écrue 4/4 de Lawrence,
3 caisses Toile à draps, blanche 7/8, superfine,
4 do. Kerseys noir mélangé, pour habillements Nègres,
3 caisses Mouchoirs de coton,
4 do. Indiennes garance deux et trois couleurs,
30 do. Parapluies de soie et de guinghams,
4 do. Chapeaux feuilles de palmier,
40 do. Chapeaux pour hommes, différentes descriptions,
200 caisses Brodequins, Bottes, &c. comprenant un assortiment complet de tout ce qui concerne la Cordonnerie.
Aussi—Bonne Coffres-Forts améliorés de Salamandre, à l'épreuve du feu, des voleurs et de l'humidité.
Balances patentées de Stevens, avec fléaux, crochets à coton; balances de cuivre sans fléau, poids, &c.
Réfrigérateurs.
ISAAC BRIDGE, 76, rue des Magasins. 1 avril

VINS, EAU DE VIES ET LIQUEURS—Le soussigné offre à vendre un assortiment de vins, eau-de-vie et liqueurs du premier choix et qualités nouvellement importées, savoir:
BORDEAUX: 1500 caisses château Haut Brion, Lafitte, Gruau-Larose, St. Estèphe, Margaux, St Julien.
SAUTERNE ET BARSAC—100 caisses Haut Barsac et Chateau d'Yquem, par caisses de 12 et 24 1/2 bouteilles.
BOURGOGNE—Chambertin, Clos de Vougeot, marque de Lausseure
VIN DU RHIN—Hockeimer, Rudesheimer, Johannisburger, Niesteiner, Braunenberger, Markobruner.
CHAMPAGNE MOUSSEUX—150 paniers des meilleures marques de 12 et 24 1/2 bouteilles.
MADERE—De diverses qualités en caisses et en damejeannes.
SHERRY—Très vieux en caisses et en damejeannes.
PORTER—Marque de choix importé en 1839, en caisses et en damejeannes.
EAU-DE-VIE—Castillon junior, Dussaut, Otard, en 1/2, 1/4 de pipes et barils, fine champagne de 1825, en damejeannes.
LIQUEURS—Assorties de Bordeaux et Paris, qualité supérieure, Guignolet d'Angers Absinthe Suisse, Kirschwasser, Marasquino, Rosolio, Crème de Thé, Curaçao, Eau-de-vie de Dantzick, et un très bel assortiment de Genièvre de Hollande, vieux Rhum de la Jamaïque, Eau-de-vie de pêches, vieux Irish Whiskey, Monongahela Whiskey, en barils et en damejeannes.
J. E. LOREILHE, encoignure Royale et Douane. 23 mars

PACANNES—100 sacs pacannes très grosses, du Texas, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 23 ms

BRODEQUINS—Un assortiment général constamment en mains, à vendre par FROST & co, 10 Magasins. 23 ms

SACS de Pitre—23 balles et 250 sacs vieux et neufs, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 23 mars

CIDRE—Quelques barils supérieur de New York, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune. 23 m

HUILE—2,400 gallons Nos. 1 et 2, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune. 23 m

LINSEYS et Cotonnade de Lowell—75 caisses couleurs assorties, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune. 21 m

HUILE de Tanneurs—30 barils en bon état, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 17 ms.

EAU DE VIE de Cognac, Champagne des marques favorites, pure comme importée, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 17 ms

THE impérial et poudre à canon, Hyson et Young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses de différentes grandeurs à vendre à bas prix par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 17 ms

MELASSE—On a besoin de quarante-quatre milliers de gallons sur l'habitation, s'adresser à ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 13 mars

EAU-DE-VIE de Champagne, de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 mars

COUVERTURES de laine, couvertures de laine à nègres, françaises, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 mars

CHAPEAUX DE PAILLE. REÇU par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 59, rue Toulouse. 8 mars

PARFUMERIE—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET, 59 Toulouse. 8 mars

CHAMPAGNE—45 grand mousseux, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

SAUCISSONS—excellente qualité et très frais, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

VIN de Xérès—Quelques douzaines de qualité supérieure à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

VIN en caisses, de St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux, Château Lafitte, Cote-Labory, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

VIN rouge en barriques, de Montferrand, Médoc, St. Emilion, Pauillac, St. Julien, Haut-Brion, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

VIN blanc en tierçons, Haut-Sauterne et Haut-Barsac, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

PRUNES de premier choix, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale. 10 ms

1500 CUIRS salés mexicains et 400 cuirs secs en magasin, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 80 Bienville. 19 janv

SUCRE—2,000 boucauts sur habitation, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

BOUTEILLES françaises—100 paniers à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

CAFE—650 sacs de la Havane, à vendre par P. REYNAUD, 16, Bienville. 3 fev

CRINS à Platrer—En tierçons boucauts et barils, constamment en mains, à vendre par GEO. BEDFORD, 47 Commune. 7 mars

LANGUES salées et fumées—9 barils et 14 1/2 do. à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp. 3 mars

ROBERTS & HALL, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

PEET & MORTON, (CI-DEVANT PEET & NORTH) Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 29 déc

CUIRS—1,500 salés mexicains et 3000 secs en magasin, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 81 Bienville. 4 fev

SAUTERNE—50 barils vin blanc de Sauterne, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée. 13 mars

BLANC de Baleine—50 caisses en débarquement de la barque Hope Howes, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 7 m

BRIQUES à feu Anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 47 Commune. 1 fev

CAFE de Rio de différentes qualités, en débarquement des navires Chs Carroll, Bombay et Florence, directement de Rio Janeiro, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. GREEN & BROT, 82, Gravier. 23 mars

TUILE d'emballage de l'Inde, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier. 31 m

SALPETRE—600 sacs à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier. 31 m

VINS Malaga, Muscat, imitation Porto et Madère à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 82, Gravier. 31 mars

MORUE—600 caisses en débarquement de la barque Richmond, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 43 Magasins. 20 ms

CORDAGES de Manille, à vendre par GEO GREEN & BRO, 82 Gravier. 31 m

ORGE du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier. 31 m

MORUE—75 tambours à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 31 m

SACS en pitre à vendre par GEO GREEN & BROTH, 82 Gravier. 31 m

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 8 mars

CIGARES de la Havane—50,000 de différentes qualités, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 37, Toulouse. 25 mars

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par FRATZ & HERNANDEZ, 37, Toulouse. 24 mars

COTONNADE anglaise—300 pièces venant d'arriver, à vendre à bas prix, par NORTH & BRO., 13, Chartres. 2 mars

BISCUITS de soda—30 caisses assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 16 ms.

BRIQUES et tuiles à feu—300 milliers excellentes briques anglaises, 2000 tuiles anglaises, 10,000 tuiles en glaises pour faîtes de toit, à vendre à bas prix pour du comptant, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 24 ms

CHEAP CASH STORE.

HABILLEMENTS D'ETE FRANÇAIS, EN DEBALLAGE.

Qualités supérieures et étoffes fabriquées exprès pour la Nouvelle-Orléans.

LOISON & SILVESTRE,
No. 36, rue de Chartre.

Le second magasin au-dessous de la rue de la Douane.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un très grand assortiment de marchandises d'été. Ne vendant qu'au comptant, les prix sont extraordinairement bas. Le plus grand soin a été apporté à la confection des habillements qui sont dans le dernier goût de Paris et parmi [illegible] en a de modes tout à fait nouvelles.

Au nombre des principaux articles pour hommes et pour enfants, ils offrent à vendre:
Redingotes mérinos du plus fin qui ait été fabriqué,
Habits à la française mérinos do,
Paletots sacs do do,
Paletots de mode, do do,
Pantalons, do do,
Redingotes et Paletots coutil fil;
Habits do.
Redingotes et Paletots à carreaux bleu et blanc fil fin,
Jardinières do do.
Pantalons coutil fil de qualité supérieure;
Do. casimir couleurs claires pour printemps;
Gilets de pique blanc et chamois, de soie et satin noir;
Habillements de divers genres pour enfants;
Blouses de toile et coutil fil fin;
Cravates jaconat et mousseline, do. soie d'Italie, gants de soie en gros et en détail, gants filoselle et fil d'Ecosse, chaussettes de coton et de soie, bretelles de soie, fil et fil d'Ecosse, bouts de bretelles, cols et devants de chemises, chemises de toile unies et à jabots, de jaconat et de mousseline très fine, do de coton avec devants en toile, parapluies de soie légers, mouchoirs batiste blancs, foulards, chemises de coton en tricot de coton fines, cols de satin bas et légers pour l'été, chapeaux de feutre gris, larges bords, do de paille d'Italie, do de soie noire, do de paille pour enfants formes nouvelles.

ARTICLES EN PIECES.

Coutils double largeur à 62 1/2 cents la yard, mérinos français double chaîne, casimirs noirs et de couleur, bombazine, coutil blanc à corsets, serge soie pour doublures, [illegible] velours noir, drap de soie pour gilets.

Les articles ci-dessus ainsi que d'autres non détaillés sont à vendre en gros et en détail par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 28 fev

GRAINES.

GRAND assortiment de graines potagères fraîches, reçues de France, et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

Aussi—Une très petite quantité de graines d'œillets flamands, de qualité supérieure, et 60 espèces de fleurs d'une culture facile. 26 ms.

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE,
DRS DENTISTES.

28, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine.

DES avances seront faites sur des consignations de sucres, mélasse, coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis de Boston. MERLE BEYLLE & Co 45 Vieille-Levée. 31m

ESCLAVE à vendre—Sujet très intelligent, honnête et sobre, propre au service d'un magasin ou un charretier. S'adresser à ROBERTS & HALL, 75, rue des Magasins. 13 mars

ABSINTHE Suisse—150 caisses garanti, différentes marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St. Louis. 7 mars

BARILS POUR MELASSES—200 vides en débarquement du navire Canton et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 27 mars

SANGSUES.

Entrepôt général, No. 68, rue du Quartier, entre Condé et Vieille-Levée.

SANGSUES—10,000 Sangsues de premier choix, nouvellement reçues, à vendre à 12 1/2 et 18 cents chaque, au Dépôt Général, rue du Quartier, No. 68, entre les rues Condé et Vieille Levée. Les pharmaciens et les personnes habitant la campagne, peuvent en toute saison s'approvisionner de Sangsues à des prix très réduits. 8 mars

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Première Session.—Seizième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi, 30 mars 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents:

MM. Félix Garcia, président; Armant, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Moore, Sparrow, Thibodeaux et Walker.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat a permis à M. Thibodeaux de s'absenter pendant le reste de la session.

Sur motion de M. Thibodeaux, le Sénat a permis à M. Davidson, de s'absenter pendant le reste de la session.

Sur motion de M. Lacoste, le Sénat s'est occupé de l'acte pour venir au secours de H. Chalaire.

Après dispense des règles, ce bill a subi sa 2de. et sa 3me lecture et a passé.

M. Sparrow, au nom du comité des réclamations auquel avait été référé,

L'Acte pour venir au secours de A. Huard, a rapporté ce bill avec un amendement.

L'amendement a été adopté.

Après dispense des règles, ce bill a passé, le titre a été amendé comme suit:

Acte pour venir au secours de A. Huard et de Chs. Lemaitre.

Le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat avec amendemens aux bills suivans:

Acte pour venir au secours de A. Huard et de Chs. Lemaitre.

Acte pour établir une Cour d'Erreurs et d'Appels en matières criminelles.

Il a de plus informé la Chambre du concours du Sénat, sans amendemens à

L'Acte pour venir au secours de H. Chalaire.

M. Ledoux, secrétaire intime du gouverneur a délivré le message écrit suivant venant de la part de Son Excellence:

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.

Le 30 mars 1843.

Au Sénat,

Espérant me conformer plus strictement et d'une manière satisfaisante au but de la résolution adoptée par le Sénat, concernant les finances de l'Etat, qui m'a été transmise, je l'ai mise sous les yeux du trésorier de l'Etat, alors.—Je vous transmets aujourd'hui le rapport de ce fonctionnaire; ce document contient des informations très détaillées et suggère des mesures qui me paraissent d'un grand poids. D'après cette résolution, je dois d'abord examiner: 1o. ce que l'on peut retirer des compagnies des chemins de fer de Nashville et de Port Hudson et Clinton, en faveur desquelles l'Etat a émis des bons,

2o. Comment l'on pourrait disposer de l'intérêt de l'Etat dans certaines banques, et des propriétés appartenant à l'Etat dans le but d'éteindre sa dette envers ces institutions et autres.

3o. De disposer des terres accordées à l'Etat par le Congrès par les actes de 1827 et 1841.

4o. De réduire les dépenses de l'Etat, de manière à ce qu'elles n'excèdent pas les revenus à dater de 1843; et si après le 1er janvier 1843, les dépenses courantes ne seraient pas payées de préférence aux autres dettes antérieures, et dans le cas où le revenu ne suffirait pas pour payer ces dépenses, de suggérer au Sénat quel moyen il faudrait employer pour arriver à ce but.

La rente de l'intérêt de l'Etat dans les diverses compagnies de chemins de fer et de banque, est commandée par les besoins du trésor, et par une saine politique qui veut que l'on dégage aussitôt que possible l'Etat d'une association d'intérêt qui n'a été utile à aucune des parties. Cette mesure adoptée par quelques-uns des Etats de l'Union qui étaient dans la position où nous nous trouvons, a déjà produit de bons résultats. L'Etat peut-il, dans les circonstances actuelles, disposer de ces propriétés, est la seule question qui me paraisse douteuse.—On ne peut se former une juste idée des résultats de cette mesure sans en avoir fait l'essai.—Tous ces chemins de fer étant situés dans différents lieux, il serait facile d'en vendre quelques-uns tandis qu'il serait difficile de disposer des autres. Les uns pourraient être vendus avec avantage parce qu'ils sont en activité, tandis que l'on ne pourrait retirer des autres que les matériaux qui les composent.—Le fer du chemin de Nashville, étant de bonne qualité, il n'y a aucun doute que si on le mettait en vente qu'il ne fut vendu avec avantage. L'on pourrait en même tems tirer parti des autres matériaux de ce chemin. Il appartient à la Législature de décider s'il conviendrait mieux de vendre le privilège à des individus, où si l'Etat doit faire démolir ces chemins avant la vente des matériaux.—Je crois que le mode de vente devrait être laissé à l'officier chargé de la vente, sous certaines restrictions et limites.—L'on obtiendrait de meilleurs résultats en vendant ces chemins à termes qu'en les vendant au comptant.

Je suis d'opinion que si la Législature donne le pouvoir de vendre les intérêts de l'Etat dans les banques, que ce pouvoir soit accompagné de restrictions et de réserves convenables. Le seul résultat que l'on puisse attendre de cette mesure, est la diminution des intérêts que l'Etat doit payer et qui pèse si fortement sur le trésor.

Les terres concédées en 1827 étant à l'usage des maisons d'éducation, l'on ne pourrait appliquer le produit des ventes de ces terres aux besoins généraux du trésor, en les appliquant aux objets pour lesquels ces terres ont été concédées, on diminuerait les allocations faites par l'Etat en faveur de ces institutions. Les terres concédées par l'acte de 1841 peuvent être vendues plus directement et produiraient une forte somme. Il n'est pas de meilleur système de vente que celui adopté par les Etats-Unis, pour la vente de ces terres. Je recommande que, de temps à autre on annonce dans les journaux, la vente de certaines portions de ces terres, que l'on fixe le minimum du prix auquel elles pourront être vendues; et que toutes celles qui ne se vendront pas au prix fixé, puissent être vendues à l'amiable. Toutes les parties de l'Etat où les terres auront été choisies, auront droit à une distribution égale de ces ventes de préférence à l'Etat, et que cette répartition aura lieu aussitôt que la situation du trésor le permettra.

Je pense qu'il est de la plus grande importance de réduire, aussitôt que possible, les dépenses de l'Etat, de manière à ce qu'elles n'excèdent pas ses revenus. Les mesures qui ont été adoptées ou proposées pour augmenter les revenus et diminuer les dépenses, amèneront elles le résultat que l'on se propose, on ne peut à ce sujet former des conjectures. S'il s'élevait quelques doutes à ce sujet, je vous recommanderai d'examiner s'il ne conviendrait pas de réduire autant que possible dans le moment actuel, les dépenses relatives aux améliorations internes. Si l'on avait recours à cette mesure, on pourrait vendre une partie des propriétés de l'Etat consacrées à des travaux; par là on diminuerait les dépenses et on augmenterait les recettes du trésor.

Signé A. MOUTON.

DEPARTEMENT DU TRESOR.

Nouvelle Orléans, 24 mars 1843.

A son Excellence Alexandre Mouton, Gouverneur de la Louisiane.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 du courant, dans laquelle était incluse une copie des résolutions du Sénat en date du 7 du même mois, obligé de régler immédiatement les comptes de mon département pour les remettre à mon successeur, atteint d'une indisposition grave et accablé d'autres soins, je n'ai pu vous transmettre plutôt ma réponse, ces raisons me justifieront j'espère, auprès de vous, de ce retard involontaire.

Afin de vous donner des renseignemens aussi complets que possible, il est à propos de vous mettre sous les yeux un exposé des dettes actuelles de l'Etat, qui d'après le rapport présenté à la législature le 20 février dernier, sont comme suit:

Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane [Bons],		$250,000 00
Banque de l'Union, do		350,000 00
Banque Consolidée, do		225,000 00
Banque de la Louisiane, [par billets]		250,000 00
Banque du Canal, do		50,000 00
Banque de l'Etat de la Louisiane,		50,000 00
Bons en faveur de la Compagnie du chemin de Fer du Golfe du Mexique,		100,000 00
Bons en faveur de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et Nashville,		500,000 00
Bons en faveur de l'Hôpital de Charité, [donation],		100,000 00
Bons en faveur de l'Hôpital de Charité, [achat de terrain],		125,000 00
Bons en faveur de la Compagnie du chemin de fer de Port Hudson et Clinton,		498,000 00
Au gouvernement général [surplus de revenu],		477,919 14
Successions vacantes,		27,882 49
		$3,053,801 63
Duquel il faut déduire:		
1o. montant dû au gouvernement général,	$477,919 14	
2o. successions vacantes,	27,882 49	
		$505,801 63
Balance due et portant intérêt,		$2,548,000 00

L'Etat peut acquitter cette dette, soit en augmentant les taxes, soit en réduisant ses dépenses, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire dans un rapport fait à la Chambre des Représentans, le 11 février 1842. Les vues et les opinions que j'exprimais dans ce rapport sont encore les mêmes, et je vois avec plaisir que la plus importante des idées que je suggérais alors se trouve incorporée dans un bill dont s'occupe dans ce moment la Chambre des Représentans, et qui probablement deviendra loi; je veux parler de l'imposition d'une taxe sur toutes les ventes faites à l'encan, et aussi sur les ventes à l'amiable. Il n'est pas douteux qu'une pareille mesure, si elle est adoptée, ne produise une somme au moins de cinquante mille piastres.

Une autre mesure que je recommanderai respectueusement [aussi également suggérée dans le rapport de janvier 1842] ce serait l'abrogation de la loi qui crée le bureau des travaux publics, qu'un fonds pour les améliorations internes, ce qui entraînerait la vente des esclaves et des bateaux qui y appartiennent. Cette mesure épargnerait à l'Etat une dépense de $20,000 par an, montant des allocations annuelles; et les fonds provenant de la vente des esclaves et des bateaux pourraient être appliqués à l'acquittement des dettes du bureau.

Relativement à certaines questions spéciales contenues dans le rapport, surtout à l'impossibilité de tirer parti du chemin de fer de Nashville et d'autres établissemens pour lesquels l'Etat a émis des bons ou à des paiemens à faire, mon opinion est qu'il serait dans l'intérêt de l'Etat de vendre ses droits sur le chemin de fer de Nashville, ainsi que les esclaves qui furent achetés à l'enchère pour le compte de l'Etat, au mois d'août dernier, de la manière que le Gouverneur croira convenable de la faire.

Quant au chemin de fer du golfe du Mexique, je pense qu'il conviendrait de le vendre en bloc, avec les droits qui y sont attachés par la charte, de manière à ce que les acquéreurs puissent continuer à le tenir en activité.

Relativement au chemin de fer de Port-Hudson et Clinton, au canal Barataria et de Lafourche, et à la Compagnie de Desséchement, je suis persuadé qu'il serait impossible, dans le moment actuel, de disposer d'une manière avantageuse des droits de l'Etat dans ces établissemens; en conséquence, je recommanderai de différer toute mesure à ce sujet.

1o. Quant aux moyens de payer les dettes de l'Etat aux banques ou aux individus, en disposant des intérêts de l'Etat dans certaines banques, et d'autres propriétés appartenant à l'Etat—Il faut se rappeler d'abord que la Banque de l'Union est propriétaire des bons de l'Etat émis en faveur du chemin de fer de Port-Hudson et Clinton, s'élevant à $498,000, et que l'Etat doit aussi à ladite banque la somme de $350,000; je pense que si l'Etat abandonnait son sixième dans les profits de cette institution, qu'il renonçât à la nomination des directeurs, et qu'il autorisât la Banque à retirer ses branches, cette institution de son côté consentirait à canceller et à remettre à l'Etat les bons qu'elle a entre les mains—quant au reste de la dette, on s'occuperait d'y pourvoir par d'autres moyens.

2o. La Banque de Cité possède pour $100,000 de bons de l'Etat émis en faveur du chemin de fer du Golfe du Mexique, portant intérêt à raison de six pour cent 6 pr. ct.—Je pense que si la Législature étendait la durée de la charte de cette Banque qui expire en 1850, et qu'elle l'autorisât à retirer ses branches, cette institution de son côté, consentirait à canceller et à remettre à l'Etat les bons susdits.

3o. Je recommanderai aussi respectueusement, que l'Etat abandonnât à la Banque de la Louisiane, tout l'intérêt qu'il peut avoir dans cette institution, qu'il renonçât à la nomination des directeurs, et qu'il autorisât cette banque à retirer ses branches, pourvu que de son côté, elle consentit à faire remise à l'Etat de sa dette, s'élevant à $250,000 et à racheter pour l'Etat $500,000 de ses bons, autres que ceux émis en faveur des banques hypothécaires.

4o. Que l'Etat abandonnât à la Banque de l'Etat de la Louisiane, $50,000 d'actions, et le droit de nommer des directeurs, à condition que la Banque fit remise à l'Etat des sommes qui lui sont dues et qui s'élèvent à $50,000.

5o. Quant à la dette due à la Banque du Canal s'élevant à $50,000; on pourrait peut-être l'éteindre, au moyen de certains arrangemens: l'Etat pourrait renoncer au boni énorme stipulé en sa faveur par la 26me. section de l'acte d'incorporation passé en 1831.

A l'effet de s'assurer jusqu'à quel point ces propositions pourraient être mises à exécution, il conviendrait de charger le trésorier de l'Etat et l'avocat général d'ouvrir des négociations, à ce sujet, avec les parties intéressées en leur enjoignant de présenter à la Législature, à sa prochaine session un rapport à ce sujet.

6o. Relativement à la dette de l'Etat envers la Banque Consolidée, dette qui s'élève à $225,000; et à la dette de l'Etat envers la Banque des Citoyens s'élevant à $250,000, les arrangemens à prendre avec ces deux Banques dépendront nécessairement des mesures que pourrait prendre la Législature, en créant un fonds d'amortissement et basé sur l'excédant des recettes de l'Etat, ou sur d'autres ressources de l'Etat.

7o. Quant aux moyens de se procurer des ressources, par la vente des terres publiques, ce sujet m'est si étranger, que je n'oserais exprimer aucune opinion sur les mesures à prendre.

En réponse au dernier point contenu dans la résolution, je dirai, avec le respect convenable, que si l'on peut former une opinion d'après les débats de la Législature sur plusieurs bills importants ayant pour objet, d'un côté, de réduire les dépenses de l'Etat, et de l'autre, d'augmenter ses revenus, il est permis de croire, qu'à la fin de cette année, les revenus de l'Etat suffiront pour faire face à ses dépenses courantes.

Si cependant il en était autrement, il conviendrait d'autoriser le trésorier à classer les paiemens dans l'ordre suivant:

1o. Dépenses de la Législature.
2o. Salaire des officiers.
3o. Pensions.
4o. Les dépenses pour soutenir le gouvernement de l'Etat et que le gouverneur fut autorisé à supprimer momentanément, toute allocation de fonds qui ne serait pas indispensable pour le maintien du gouvernement de l'Etat.

A l'aide des ressources que l'on pourra se procurer par les moyens indiqués, et avec le désir général manifesté par toutes les branches du gouvernement de supprimer toutes les dépenses inutiles et d'établir un système d'économie, on peut espérer que l'Etat pourra finalement se libérer des dettes qu'il a contractées, sans avoir recours à de nouvelles taxes.

Le tout vous est respectueusement soumis.

F. GARDERE,
Trésorier de l'Etat.

Ordre du Jour.

Acte relatif aux avis de ventes judiciaires et aux monitions.

M. Landry, greffier de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens du Sénat, aux résolutions et bills suivans:

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire le relevé d'un chemin qui devra conduire de la maison de Cour des Opélousas au chemin conduisant du bayou Grosse Tête au débarcadère du Duval sur le Mississipi.

Acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Protestante Episcopale dans la ville de Thibodeaux, paroisse Lafourche Intérieure, et pour d'autres objets.

Acte pour amender les divers actes relatifs à la Cour de Cité de Lafayette.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire certains travaux sur le chemin conduisant de débarcadère de Gaston sur la rivière Rouge, au point le plus voisin de la prairie Highland.

Et il a informé le Sénat que la Chambre avait rejeté les amendemens du Sénat au bill intitulé:

Acte pour amender la loi de cet Etat, relative aux lettres de change et aux billets à ordre.

Et que la Chambre avait donné son concours à l'acte pour déterminer la proportion des taxes d'Etat, que devra payer la paroisse Sabine.

Et il a soumis au concours du Sénat, les résolutions et bills suivans:

Acte pour changer la manière de tenir les élections dans la paroisse St Féliciana.

Acte pour amender le Code Noir.

Acte pour exempter l'orgue de St. Patrick, de toute saisie pour dettes de la corporation de la dite église.

Résolution relative aux édifices appartenant à l'Etat.

Résolution nommant un comité réuni à l'effet d'examiner la situation du collège de Jackson.

Et il a soumis à la signature du président du Sénat les bills suivans.

Acte pour autoriser le transport des propriétés et des personnes de certains mineurs à l'Etat du Mississipi.

Acte pour autoriser le Conservateur des hypothèques dans et pour la paroisse de Jefferson à nommer un député.

Acte relatif aux dépositions des témoins dans certains cas.

Acte pour autoriser le peuple de la paroisse de Calcasieu à changer le siège de la Cour et à transférer au même endroit, la geôle et les autres édifices publics.

Acte relatif à la propriété des mineurs résidant hors de l'Etat de la Louisiane.

Résolution ordonnant au surintendant des améliorations internes à faire certains travaux sur le Bayou Vermillon &c.

Les rapports suivants, présentés par la majorité et la minorité du comité d'élections, sur l'élection contestée de M. Zénon Labauve, ont été lus:

Après lecture des deux rapports ci-dessus, le président a informé M. Hiriart, que le Sénat lui permettait de parler une fois en français et à son conseil, une fois en anglais.

Sur ce, M. Soulé a pris la parole en anglais et M. Hiriart en français.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 9 1/2 heures, A. M.

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

Rue Bourbon, entre Douane et Canal.

MADAME GRANET vient de faire à son institution un agrandissement que réclamait le nombre de ses élèves, elle a pris la maison voisine de celle qu'elle occupe. Ce nouveau local lui donne des classes vastes et bien aérées ainsi qu'un grand terrain destiné aux récréations de ses élèves. Cette amélioration sera vivement appréciée par les parents.

Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD vient d'ouvrir dans son institution un cours d'enseignement mutuel pour la musique. Par une méthode entièrement nouvelle, M. Brocard met, après une année d'études, ses élèves à même d'écrire sous la dictée et de déchiffrer à première vue tous les airs et toutes les compositions musicales de moyenne difficulté. Les cours de M. BROCARD auront lieu trois fois par semaine. Conditions: $3 00 par mois. Les jeunes personnes étrangères à l'établissement y seront admises. 17 fev—3m

COURS D'ANGLAIS.

Nouvelle Classe,

SYSTEME ORAL.

J. S. PALOS, professeur de langues, annonce respectueusement aux personnes qui désirent savoir parler l'anglais, qu'une nouvelle classe aura lieu le mardi, 21 mars, à son bureau, No. 9, rue Bourbon, à huit heures du soir.

Prix par mois .... 6 piastres

Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction de l'Anglais ou bien de l'Espagnol, sont priés de s'adresser à son bureau No. 9, rue Bourbon, de huit heures A. M. à deux heures P. M., et de quatre heures P. M., à dix heures P. M. 16 mars—3m

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 21.

MR. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guénard, D. Beernes, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Meux, J. H. Leverich, L. B. Gestenhofer, Dr. Cénas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. 9 nov—6m

Avis aux Dames Louisianaises.

MAGNOLIA CHRISMADORE.

Pour blanchir, adoucir et rafraîchir les mains.

TOUTES les compositions qu'on a fait jusqu'à ce jour pour l'entretien des mains, ont laissé plus ou moins à désirer et n'ont rempli qu'imparfaitement le vœu du consommateur.

Les inventeurs de la Magnolia Chrismadore, croient avoir trouvé dans cette reine des fleurs de la Louisiane, la substance propre à l'entretien de la peau.

Cette composition a l'avantage de donner aux mains une blancheur, une fraîcheur et un velouté que nul autre ne peut égaler.

On peut également s'en servir avec succès pour nettoyer la tête, elle adoucit les cheveux et enlève les pellicules.

On ne trouve la Magnolia Chrismadore que chez MM. NORMANDIN frères, encoignure Royale et Dumaine, et chez Mr. MAUBERRET, rue Royale No. 238, qui en sont les inventeurs. 20 mars—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné:
150 barriques Vin rouge St. Julien, Talence et Haut-Brion,
50 demi do. Vin rouge Haut Talence,
30 do do de blanc Barsac et Sauterne,
3000 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et la Mission,
100 do blanc Sauternes,
100 do Muscat de Frontignan,
200 do Liqueurs assorties,
2 pipes et 10 quarts de pipe vieux Cognac 8me. et 4me. preuve,
150 paniers Anisette surfine,
10 tierçons Vinaigre,
10 caisses Curaçao,
50 do Marasquin,
50 do Savon bleu pâle de Marseille,
3000 boîtes Sardines en boîtes et demi boîtes,
100 do Truffes du Périgord,
300 do Petits pois,
500000 Bouchons en sac de 400 (par balles de 1000)
50 caisses Salaisons assorties,
10 barils Amandes à coque tendre,
5 jarres Fruits cristallisés,
50 caisses Absynthe,
400 do Vin blanc en 1/2 bouteilles.
100 paniers Bouteilles vides.
AUG. MOLIER, rue St. Louis, No. 26. 21 mars

T. J. COOLEY,
Avocat,
Bureau No. 4, Exchange Place, au premier.

A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée. 14 oct—6m

A VENDRE, en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux,
50 barriques vin de l'année 1842.
30 do Médoc do. de l'année 1840.
CASTAING & LOMBARD, 53 Conti. 31 m

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'à un dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. [illegible] plombée hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour aurifier les Dents.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon; tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47. 7 mars

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 1 mar

PLATINA-CEMENT.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 2g jan

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est en effet comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. F. Generally,
C. P. Young,	C. W. Tebin,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
H. Page,	E. Morehead,
Wm. Siegerson	

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait inutile. 11 fev—1m

J. E. LOREILHE,
Encoignure Royale et Douane,

OFFRE à vendre, en débarquement et en magasin, les articles ci-après à des prix très-réduits, pour du comptant:
100 barriques Vin rouge de Bordeaux, diverses marques.
1000 caisses Vin rouge des premiers crus,
210 paniers Vin de Champagne, de 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles,
45 caisses Absynthe Suisse,
210 paniers Anisette de Bordeaux, superfine et surfine,
400 boîtes petits Pois au naturel.
200 do. Truffes pures du Périgord,
1300 do. Sardines à l'huile,
10 demi-tierçons vieille Eau-de-vie de Cognac,
15 barils Eau-de-Vie de Cognac, 4me preuve,
10 do Vin blanc, Grave et Barsac,
15 do. Vinaigre de vin blanc,
50 caisses Cerises à l'eau-de-vie,
50 paniers Huile d'olives superfine,
15 do. Guignolet d'Angers,
2 caisses Pâtés et Gibiers truffés,
100,00 bouchons surfins, &c. &c. 13 fev

AVIS AUX MARCHANDS TAILLEURS.

LES soussignés ont reçu par les navires Richmond, Mozart et Rebecca, du Havre, et vendront bon marché les articles suivants:
Coutils blancs et de fantaisie,
Mérinos double chaîne,
Batistes assorties pour vestes,
Arabias,
Listades,
Toile grise, serge noire, &c.
H. DE GOER & BIFFLARD, 38, rue de Chartres. 15 fev—

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,
No. 13, rue de Chartres. Nlle. Orléans.
(Successeurs de Peet & North.)

AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour du comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:

Coton pour nègres, linsey épais pour nègres, linsey uni pour domestiques; jeans du Kentucky, couvertures françaises, américaines et anglaises pour nègres; coton croisé pour pantalons de nègres; coutil blanc et écru, coton blanc; toile à drap écrue; idem 10-4, blanche; coutil à matelas; satinet; guingham, velour coton; flanelle blanche, jaune, rouge et verte, toile d'Irlande, étoffe rayée pour chemises; guinga à tabliers, toile écrue, padding rouge; linon; flanelle de coton; drap de Russie; [illegible]

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats. S. N. & E. NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET & NORTH. 24 au.

MARCHANDISES SECHES.

PEET & MORTON,
No. 17, rue de Chartres, Nouvelle Orléans,
(Anciennement Peet & North)

ONT en mains et continuent à recevoir par les paquebots réguliers de New-York, Philadelphie et Boston, et directement des manufactures un grand assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES,

Consistant en partie des articles suivans, savoir:
1000 paires couvertures pour nègres, pesant 8 livres 1/2
100 balles coton épais pour nègres, article supérieur,
100 caisses calicos assortis, nouveaux dessins,
40 caisses coton blanc assorti,
4 caisses jeans du Kentucky,
20 caisses et balles kersey épais, pour nègres, flanelles, [illegible]

Les habitans, les marchands de la ville et de la campagne, et tous ceux qui désirent acheter à bon marché, et de bonnes marchandises, sont respectueusement invités à venir examiner notre stock de marchandises nouvelles avant de faire leurs acquisitions.

A vendre pour du COMPTANT.
PEET & MORTON, 17, rue de Chartres. 1 mars

LES soussignés sont agents pour la vente des Epingles ci-dessus. Ces épingles sont très supérieures à celles importées jusqu'ici, les pointes sont fines comme des pointes d'aiguilles et les têtes sont très solides, étant de la même pièce et adhérentes à l'épingle, et conséquemment ne pouvant jamais s'enlever. Ces épingles sont aussi très fortes. L'inventeur de ces épingles a reçu une médaille d'or à l'exposition américaine qui a eu lieu à New-York en octobre 1842.
PEET & MORTON, Agents, No. 17, rue de Chartres. 9 mars

HABILLEMENTS D'ETE.
BATAILLE & BIGEY,
96, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et sont des formes les plus à la mode en ce moment à Paris.
Redingotes mérinos, diverses qualités,
Paletots do. diverses formes et qualités,
Habits do. diverses qualités,
Redingotes, paletots, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.
Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros,
Chapeaux Français soie; do. do. feutre, à $3 50 et $3 chaque en détail.
Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités.
8 1/2 pipe vieux vin sec,
3/4 pipe do do
1/2 pipe vieux vin très sec,
3/4 do do do
1/4 de très vieux vin sec,
3/4 de pipe do do
1/2 de pipe vieux Beal très doux,
1/2 do do do
1/4 de pipe vieux vin sec,
3/4 do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
3 barriques de très vieux Malvoisie
A vendre par F. PERRET, 59, rue Toulouse.

FARINE—400 barils superfine, marques de choix, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 14 mars

PAPIER à enveloppe—300 rames simple et doubles, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins.

PARTI marron de l'habitation [illegible], le nègre JACK, âgé de 35 ans, taille 5 pieds, [illegible] riant toujours en parlant. Ce nègre appartient à la succession de la Louisiane et se trouve probablement dans le voisinage de ce [illegible]. Une récompense de $10 sera payée à celui qui arrêtera cet esclave. A. GORDON, WYLIE & co., 85, Bienville. 5 mars

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 21,436—James W. Zacharie & Co. vs. George A. Wegeman—En vertu d'un alias pluries ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 8 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves suivans, savoir:

George Tony, nègre âgé d'environ trente ans; Nelly, âgée de seize ans; Harmony, nègre âgé d'environ quarante-cinq ans; Maria Cola, négresse âgée d'environ vingt-cinq ans, Sarah Ted, âgée d'environ vingt-cinq ans, et Bezy ou Suzanne, âgée d'environ trente ans.

Conditions de la vente, comptant.
MANUEL J. GARCIA, Shérif. 9 mars—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 22,367—Les Commissaires de la Banque des Marchands vs Charles Green—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 8 avril prochain, à une heure de relevée,

Un certain lot de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro cinquante six, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Nouvelle Orléans, le 14 juin 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans. Ledit lot formant l'encoignure du Chemin St. André et de la rue Ste Ursule, ayant, mesure française, soixante pieds six pouces de face au chemin St André, sur cent vingt pieds sept pouces de face à la rue Ste Ursule, borné d'un côté par le lot numéro trente cinq, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente comptant.
MANUEL J. GARCIA, Shérif. 9 mars—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No 22,176—G. B. Young vs Hudson English—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le huit Avril prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée et décrite suivante, savoir:

Un certain lot de terre, numéro six, de l'îlet numéro quarante-trois, situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et formant l'encoignure des rues Jersey et Huitième, mesurant cinquante pieds de face à la rue Jersey sur cent vingt pieds de profondeur face à la rue Huitième, ainsi que toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent, d'après un plan dudit faubourg dressé par B. Buisson et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public à la Nouvelle-Orléans.

2o. La moitié indivise de quatre certains lots de terre numéros un, deux, trois et quatre, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson. Les lots numéros un, deux et trois mesurant chaque trente pieds sept pouces et demi de face à la rue Jackson sur cent vingt huit pieds deux pouces de profondeur, et le lot No. quatre étant un terrain d'encoignure mesure 3 pieds 7 pouces et demi face à la rue Jackson sur 124 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Coffee. Le tout mesure anglaise, ainsi que toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent d'après un plan annexé à un acte en l'office de Hugh Pedesclaux, ci-devant notaire public à la Nouvelle-Orléans en date du 24 juillet 1833.

3o. La moitié indivise d'un îlet de terre numéroté quinze situé au faubourg Bouligny, paroisse de Jefferson, borné par les rues Jena et Arcadia et l'avenue Napoléon, ainsi que toutes les améliorations, droits, chemins et privilèges qui y appartiennent d'après un plan du dit faubourg, dressé par Charles F. Zimpel, en date du 15 mars 1834 et déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public à la Nouvelle-Orléans.

Et les droits, titres et intérêts de ladite Hudson English à la subrogation de O. P. Jackson, le premier porteur de certains billets portant hypothèque spéciale sur l'autre moitié indivise des quatre lots de terre situés au faubourg Lafayette et du carré situé au faubourg Bouligny, ce qui est plus détaillé dans l'acte passé par devant Hugues Pedesclaux, notaire public, le 25 août 1836, et ladite subrogation fut faite par devant Theodore Toreaud, notaire public, le 30 juin 1840, avec tous les droits, privilèges et immunités sur ladite propriété appartenant à ladite Hudson English.

Conditions de la vente: Comptant.
MANUEL J GARCIA, Shérif. 7 mars—3 30j

Les Commissaires de la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans versus Charles Gardiner et Cécile D. Gardiner sa femme.

COUR DE DISTRICT—No 22,1 4—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi huit avril 1843, à midi:

Un certain lot de terre situé rue Royale, dans cette ville, sur le côté Nord Ouest, entre les rues Conti et Bienville, mesurant (au pied français), vingt pieds pouces, plus ou moins, de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur, et vingt pieds plus ou moins, de large dans le fond; ensemble avec la maison en brique à trois étages et toutes les autres arrière-bâtisses érigées sur ledit lot, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions: Comptant
A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District. 4 mars

COUR DE COMMERCE—No 4,849—R. Heath vs Peter Cunningham—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, le samedi le 15 avril 1843, à midi, les esclaves suivants, savoir:

LUCY, négresse âgée d'environ quarante ans, et son enfant nommé HENRY, âgé d'environ 6 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les esclaves ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce. 20 mars—3en15j

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No. 15,394—Mme Fleury Generally vs son mari—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement de séparation de biens a été prononcé en faveur de la plaignante contre le défendeur, que la communauté existant autrefois entr'eux est dissoute pour toujours, que la plaignante est déclarée la seule et légale propriétaire des propriétés ci-après décrites, savoir: les bijoux et hardes, l'argenterie et les meubles servant actuellement aux parties, et les esclaves Adelaïde, Fanny et Maria, et le lot de terre situé sur le chemin du Bayou, sur le côté gauche en partant du fleuve, désigné par le No. 3, dans l'îlet F, et pleinement décrit dans la pétition. Il est de plus ordonné que ladite plaignante recouvrera dudit défendeur Fleury Generally la somme de trois mille trente piastres avec les frais et tous les privilèges et hypothèques garantis par la loi à la femme mariée pour le recouvrement de ses biens dotaux et paraphernaux. Il est ordonné que le défendeur paiera les frais.

Nouvelle Orléans, le 17 février 1843.
Signé CHARLES MAURIAN, Juge

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et scellé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle [L. S.] Orléans, le 17ème. jour de février de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la 67ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

LOUIS R. COURTIN, Député Greffier. 16 mars—3 en 30j

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, Juge.—Le 18 mars 1843 — No. 15,604 — Nathan Nichols vs. ses créanciers—La cession de biens par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable aura lieu en l'étude de J. R. Marks, notaire public, le mercredi 12 avril prochain, à 6 heures du soir pour délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps que toutes poursuites contre ses biens et sa personne, sont et demeurent suspendues.

Par ordre de Cour.
Nouvelle-Orléans, le 20 mars 1843.
C. WEYSHAM, Dép. Greffier. 20 mars—3f en 10j

DEPARTEMENT EXECUTIF.
22 Mars 1843

NOTICE est ici donnée que Thomas C. Magoffin s'est adressé à moi pour annuler le Bond qui suit, savoir: Un Bond de cinq mille piastres souscrit par lui, le 11 de juin 1842, comme membre du bureau de contrôle, ayant W. W. Montgomery comme sécurité.

Avis est ici donné aux personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit à l'office du Secrétaire d'Etat, à la Nelle-Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi le dit Bond ne devrait pas être cancellé et annulé.

[L. S.] Donné sous ma main, et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt deux Mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois, et de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, la soixante-septième.
Signé A. MOUTON.
Par le Gouverneur,
Signé ISAAC JOHNSON. 26 mars—30

DEPARTEMENT EXECUTIF.
4 Avril 1843

NOTICE est ici donnée que MM Germain Musson, R D Shepherd et Mathew Morgan se sont adressés à moi pour annuler les bonds suivans, savoir:

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mr G. Musson, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres, souscrit par R. D. Shepherd, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec Germain Musson et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mathew Morgan, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Germain Musson, comme sécurités.

Avis est ici donné aux personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit, à l'office du secrétaire d'Etat, à la Nlle. Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi lesdits bonds ne devraient pas être cancellés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour d'avril de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-trois, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante-septième.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le Gouverneur,
(Signé) ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 6 avril—30

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 289, rue Royale dont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fev—1a

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, le 14 mars 1843.

A UNE assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs pour l'année courante:

A. J. Peters,	W. H. Avery,
M. White,	F. Bouve,
R. Hubbard,	F. Jardy,
P. Conrey Jnr.	A. L. Addison,
J. W. Stanton,	W. Rice,
H. Blood,	C. Diamond.

Et à une assemblée du Bureau, tenue le 13 du courant Saml. J. Peters a été unanimement élu président.

R. J. PALFREY, Caissier. 25 mars—1 m. 3ps.

EN vente au magasin de Vor. Hébert, 140, rue de Chartres entre Toulouse et St. Louis—Les ouvrages suivans, reçus par le navire Columbiana, du Havre:
Mme. A. Tastu—Education mutuelle, nouvelle édition illustrée, 1 beau vol. grand in 8o.
Les Eglises de Paris 1 beau vol. illustré gd. 4o.
Garnier Pagès—Dictionnaire politique 1 gd vol in 8o
" Lucien Stillus Italiens 1 " "
" Mythologie Pittoresque 1 " "
" Mémoires de Vidocq, 4 in 8o.
J. Berzelius—Chimie,
Dumas—Chimie appliquée aux arts, 4 vols in 8 et 1 grd in 4o.
Beranger—Edition illustrée 1 beau vol gd in 8o.
Rabelais, Œuvres, 1 beau vol grd. in 8o.
Virgile et Horace, Editions, Polyglotte, En six langues, et texte en regard.
Assortiment de romans nouveaux.
Assortiment de pièces de théâtres nouvelles.
Grand assortiment de Registres français, façon américaine, avec bout et coins en cuivre &c.
Boîtes, étuis et instrumens de mathématique.
Choix de nouveaux ouvrages en espagnol &c. &c. 3 av—6

POUDRE A CANON—Les soussignés ayant été nommés agents pour la vente de poudre à canon marque "Eden Bank Mills," en ont actuellement en mains un assortiment en barillets et barils de fer blanc qu'ils offrent à vendre aux conditions les plus avantageuses.
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 30 m

EN débarquement de la goëlette Caboche, de Tampico et à vendre par les soussignés:
40 balles Salsepareille,
40 [illegible]
6 balles Jalap.
A. CAPDEVIELLE & COUBELU, 74, Vieille-Levée. 16 mars

No. 80. VOL

OFFI[CIEL]

LOUISIANA

SIXTEENTH LEG[ISLATURE]

JOURNAL

[illegible]